

Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et protection des ressources marines internationales



NOAA FISHERIES International Affairs



Rapport au Congrès de 2013 ¹

Les États-Unis s'associeront aux 10 pays identifiés dans ce rapport afin de les inciter à mener des actions pour éradiquer leurs activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée ou de capture accessoire.

La loi « High Seas Driftnet Fishing Moratorium Protection Act » (la Loi) enjoint les États-Unis de renforcer leurs organismes de gestion des pêcheries internationales mais aussi d'éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et la capture accessoire des ressources marines vivantes protégées. Cette Loi a été modifiée en 2011 et est devenue la « Shark Conservation Act » en vue d'optimiser la protection des requins dans les eaux nationales et internationales.

Cette législation incite les États-Unis à :

- promouvoir une supervision, un contrôle et une surveillance améliorés en haute mer et des pêcheries gérées par les organisations régionales de gestion de la pêche;
- renforcer l'efficacité des organisations régionales de gestion de la pêche en adoptant les listes des navires de pêche illicite, non déclarée et non réglementée, des contrôles de l'état des ports mais aussi des mesures liées au marché et visant à interdire le découpage des ailerons de requins et le rejet des carcasses dans la mer;
- développer des capacités dans d'autres pays afin de garantir l'application des réglementations et la mise en place de pêcheries durables.

Par ailleurs, la loi impose aux États-Unis d'indiquer au Congrès les nations pratiquant la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et/ou la capture accessoire des ressources marines vivantes protégées ou de requins en haute mer qui n'ont pas adopté de mesures réglementaires similaires à celles des États-Unis. L'identification est la première étape d'un processus qui compte trois phases.

Identification: Les nations pratiquant la pêche illicite, non déclarée et non réglementée mais aussi la capture accessoire de ressources protégées et/ou de requins en haute mer sont répertoriées dans le rapport au Congrès.



Consultation: Les États-Unis collaborent avec les nations identifiées afin de mener des actions visant à éradiquer de telles activités.



Certification: Des décisions de certification positive ou négative sont prises en fonction des actions effectuées par les nations.

Processus de 2 ans



Ce processus de consultation sur deux ans encourage les pays à mener des actions en vue d'éliminer les activités pour lesquelles ils ont été pointés du doigt. Si des navires provenant des pays identifiés pratiquent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, les nations concernées doivent prendre les mesures correctives appropriées pour stopper de telles activités, conformément aux descriptions contenues dans le rapport biennal. Si des navires provenant des pays identifiés pratiquent la capture accessoire ou capturent des requins en haute mer, les nations concernées doivent adopter les programmes réglementaires mis en place dans les pêcheries adéquates dont l'efficacité est similaire aux programmes des États-Unis. En outre, elles doivent mettre en œuvre des plans de gestion des espèces appropriées.

En se basant sur les informations fournies par les pays lors des consultations, les États-Unis prennent une décision de certification qui est publiée dans le prochain rapport au Congrès. Une certification positive est émise si le pays a fourni des preuves indiquant la mise en place d'actions visant à éliminer les activités pour lesquelles il a été identifié. Si le pays ne prouve pas qu'il a mis en place des actions suffisantes, une décision de certification négative peut être émise. Par conséquent, l'accès aux ports américains peut être refusé aux navires de pêche provenant de ce pays et l'importation de certains poissons ou produits liés aux poissons peuvent être interdits. Les États-Unis s'efforcent de collaborer activement avec nos partenaires internationaux afin d'atteindre les objectifs de la Loi selon un processus coopératif et transparent.

Réalisations passées

Les États-Unis ont instauré une collaboration fructueuse avec les nations pratiquant la pêche illicite, non déclarée et non réglementée qui ont été identifiées dans les deux derniers rapports au Congrès (rédigés en 2009 et en 2011). Chacune de ces nations a bénéficié d'une certification positive.

Prochaines étapes

Dans le rapport au Congrès publié en janvier 2013, 10 pays ont été identifiés comme pratiquant la pêche illicite, non déclaré et non réglementée ou la capture accessoire d'espèces protégées. Les États-Unis ont commencé à consulter ces pays afin de les encourager à mener des actions visant à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée mais aussi la capture accessoire pratiquées par leurs navires. En janvier 2015, les États-Unis publieront de nouvelles identifications avec leurs décisions de certification concernant les pays identifiés en 2013.

Pour en savoir plus sur nos efforts visant à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et à protéger les ressources marines internationales, veuillez consulter le site Web <http://www.nmfs.noaa.gov/ia> ou contacter Kristin Rusello à l'adresse kristin.rusello@noaa.gov.

¹Rapport au Congrès de 2013: http://www.nmfs.noaa.gov/ia/slider_stories/2013/01/msra_2013_report.html

